

ÉCLAIRAGES



LES ALLOCATAIRES

QUI TRAVAILLENT

Volet 3

Quel
accompagnement ?

Résultats de l'enquête 2018

Décembre 2019

Unédic

Depuis 20 ans, la part d’allocataires de l’Assurance chômage qui travaillent a plus que doublé, passant de 22 % à 46 % entre 1995 et 2017. En 2017, on en décompte en moyenne 1,7 million chaque mois.

En août 2018, l’Unédic a conduit une enquête quantitative auprès d’un échantillon d’allocataires qui ont travaillé au moins une heure en juin 2018 (*Encadré 1*). Ce mois-là, 47 % des allocataires de l’Assurance chômage travaillaient, soit une part proche de la moyenne mensuelle sur l’année 2017.

Cette enquête vise à améliorer la connaissance des allocataires qui travaillent et de leurs activités ainsi qu’à comprendre leur vécu de cette situation d’emploi, en particulier s’agissant de son caractère subi ou choisi.

La première publication de l’Unédic à partir de cette enquête s’intéressait au profil et aux activités des allocataires qui travaillent. Elle mettait notamment en évidence la grande diversité des profils et des emplois occupés par les allocataires interrogés ; la seconde publication traitait des motivations à reprendre un emploi et du vécu vis-à-vis de l’emploi et du chômage (*Encadré 2*).

Ce troisième volet traite de la question de l’accompagnement par Pôle emploi. Il s’agit d’un enjeu fort pour un public à la frontière entre emploi et chômage.

A l’heure actuelle, l’accompagnement proposé aux demandeurs d’emploi inscrits à Pôle emploi est fonction de leur autonomie dans la recherche d’emploi ainsi que de leur éloignement au marché du travail. Trois modalités d’accompagnement existent, du plus léger au plus intensif : suivi, guidé, renforcé. Accompagner vers l’emploi durable des demandeurs d’emploi qui travaillent et alternent périodes d’emploi et de chômage est un enjeu central. Ainsi, ils constituaient un des publics cibles de l’action de Pôle emploi lors de la convention tripartite Etat-Unédic-Pôle emploi de 2015 - 2018 comme dans celle de 2019 – 2022.

De quel accompagnement ont bénéficié les allocataires qui travaillent ? Par quel canal ? Quels seraient leurs besoins ? Pourquoi pensent-ils avoir besoin d’être accompagnés par un conseiller ? Quel est leur parcours d’accompagnement ? C’est à ces questions que répond cette étude.

À RETENIR

- ▶ La moitié des allocataires qui travaillent en juin 2018 ont eu dans les 6 mois précédents, au moins un contact avec un conseiller Pôle emploi pour échanger sur leur projet professionnel, le plus fréquemment en agence.
- ▶ Un tiers des allocataires qui travaillent pensent qu’ils auront prochainement besoin d’accompagnement, la moitié d’entre eux pour réfléchir à un nouveau projet professionnel et 4 sur 10 en vue de suivre une formation.
- ▶ Plus d’un tiers des allocataires qui travaillent n’ont pas eu de contact avec un conseiller au cours des 6 derniers mois pour échanger sur leur projet professionnel et pensent qu’ils n’en auront pas besoin prochainement.
- ▶ Les allocataires ayant occupé en juin 2018 un emploi de courte durée ou travaillé pour un faible volume d’heures ont eu plus souvent que les autres un contact avec un conseiller au cours des mois précédents.
- ▶ Ce sont également eux qui expriment le plus fréquemment un besoin d’accompagnement au cours des mois suivants.
- ▶ Les allocataires rencontrant des difficultés à retrouver un emploi en adéquation avec leur souhait sont en proportion plus nombreux à avoir bénéficié d’un accompagnement et expriment plus fréquemment leur prochain besoin de contact avec un conseiller.
- ▶ Quel que soit le profil des allocataires, la probabilité d’avoir eu un contact récent avec un conseiller diminue avec l’ancienneté et le volume d’heures travaillées.
- ▶ En revanche, le profil (sexe, niveau de diplôme) et la situation familiale, ainsi que les variables relatives aux difficultés à retrouver un emploi correspondant à son souhait, entrent davantage en jeu dans le fait d’exprimer un futur besoin d’accompagnement.

Florine MARTIN

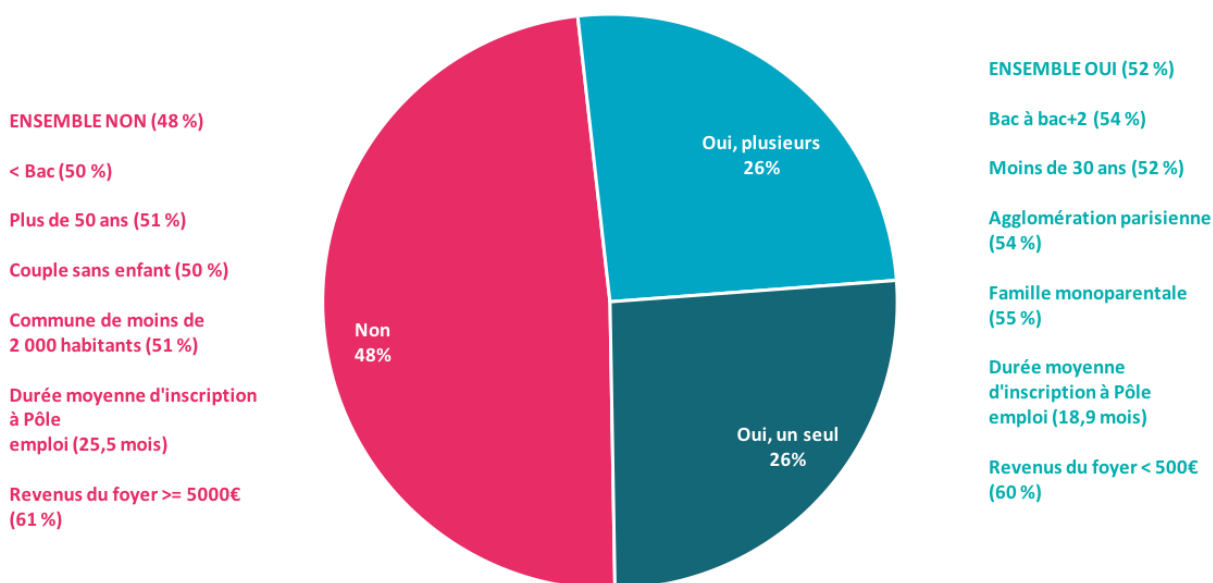
De quel accompagnement ont bénéficié les allocataires qui travaillent ?

La moitié des allocataires qui travaillent ont eu au moins un contact avec un conseiller dans les 6 derniers mois

En juin 2018, 52 % des allocataires ayant travaillé ce mois-là ont eu au moins un contact avec un conseiller Pôle emploi depuis le début de l'année pour échanger sur leur projet professionnel, dont la moitié en a eu plusieurs (26 %) (*Graphique 1*).

GRAPHIQUE 1

Répartition des allocataires qui travaillent selon qu'ils ont eu, ou non, au moins un contact avec un conseiller Pôle emploi pour échanger sur leur projet professionnel (en %)



Source : enquête 2018 « Les allocataires qui travaillent », Unédic.

Champ : ensemble des allocataires de l'enquête (5 002 répondants).

Question : « Depuis le début de l'année 2018, avez-vous eu au moins un contact avec un conseiller Pôle emploi pour échanger sur votre projet professionnel ? »

Lecture : parmi les allocataires qui travaillent en juin 2018, 48 % déclarent n'avoir eu aucun contact avec un conseiller Pôle emploi depuis le début de l'année 2018 pour échanger sur leur projet professionnel.

Parmi les allocataires qui travaillent, la part de ceux ayant bénéficié d'un accompagnement ne varie pas sensiblement en fonction de leurs caractéristiques socio-démographiques (âge, niveau de diplôme, lieu de résidence, situation familiale, ...). Elle diffère seulement selon les revenus nets du foyer : les allocataires issus d'un ménage ayant un revenu net inférieur à 500 € mensuel sont plus nombreux (60 %) à avoir eu un contact avec un conseiller au cours des 6 derniers mois pour échanger sur leur projet professionnel.

Concernant l'ancienneté moyenne d'inscription à Pôle emploi, celle-ci est plus élevée pour ceux n'ayant pas eu un contact avec un conseiller Pôle emploi au cours des 6 derniers mois, par rapport à ceux en ayant eu un (18,9 mois contre 25,5 mois). Ainsi, plus les allocataires sont récemment inscrits comme demandeurs d'emploi, plus la part de ceux ayant eu au moins un contact avec un conseiller pour échanger sur leur projet professionnel est élevée : 64 % des allocataires qui travaillent en juin 2018 et inscrits depuis moins de 6 mois ont eu au moins un contact depuis le début de l'année, contre 40 % de ceux inscrits depuis au moins 3 ans. Ceci peut s'expliquer par le fait que chaque nouveau demandeur d'emploi bénéficie, entre 2 et 4 semaines après sa demande d'inscription, d'un entretien de situation lui permettant d'échanger avec un conseiller, notamment sur le diagnostic de sa situation personnelle et ses besoins.

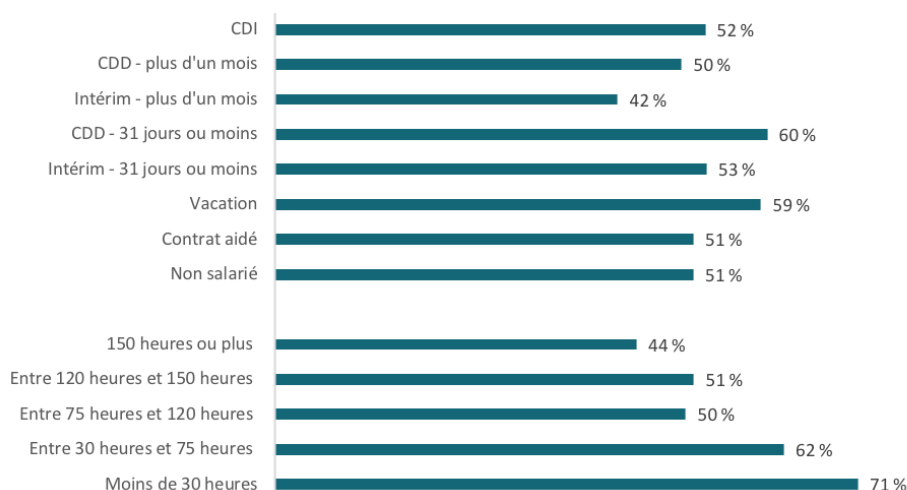
Les allocataires ayant occupé un ou des emplois de courte durée ou d'un faible volume d'heures sont plus nombreux à avoir bénéficié d'un accompagnement

Les allocataires qui occupaient un emploi de courte durée en juin 2018 sont en proportion plus nombreux à avoir eu au moins un contact avec un conseiller par rapport à ceux ayant exercé un emploi plus long¹. Ainsi, parmi les allocataires occupant un CDD de moins d'un mois, 60 % avaient eu au moins un contact avec un conseiller pour échanger sur leur projet professionnel, 59 % parmi les allocataires ayant réalisé une vacation et 53 % parmi ceux en contrat d'intérim de moins d'un mois. A l'inverse, parmi ceux qui occupaient un CDI ou un CDD de plus d'un mois, respectivement 52% et 50% avaient eu un contact (*Graphique 2*). Cette différence est également notable lorsque l'on regarde le volume horaire travaillé : la part d'allocataires ayant eu au moins un contact avec un conseiller durant les 6 derniers mois est plus importante chez ceux ayant travaillé pour un faible volume horaire en juin 2018, en comparaison avec ceux qui ont travaillé davantage. Ainsi, 71 % des allocataires qui ont travaillé moins de 30 heures ont eu un contact et 62 % parmi ceux ayant travaillé entre 30 et 75 heures.

La proportion d'allocataires n'ayant eu aucun contact avec un conseiller est, en revanche, plus élevée parmi ceux qui ont occupé un emploi en intérim de plus d'un mois (58 %) ou qui ont travaillé l'équivalent d'un temps plein (56 %).

GRAPHIQUE 2

Part des allocataires qui travaillent ayant eu au moins un contact avec un conseiller Pôle emploi dans les 6 derniers mois pour échanger sur leur projet professionnel, selon le volume d'heures travaillées et le type d'emploi occupé en juin 2018 (en %)



Source : enquête 2018 « Les allocataires qui travaillent », Unédic.

Champ : ensemble des allocataires de l'enquête (5 002 répondants).

Question : « Depuis le début de l'année 2018, avez-vous eu au moins un contact avec un conseiller Pôle emploi pour échanger sur votre projet professionnel ? »

Lecture : parmi les allocataires qui travaillent en juin 2018, 52 % de ceux occupant un emploi en CDI déclarent avoir eu au moins un contact avec un conseiller Pôle emploi depuis le début de l'année 2018 pour échanger sur leur projet professionnel.

Par quel canal les allocataires qui travaillent ont-ils été accompagnés ?

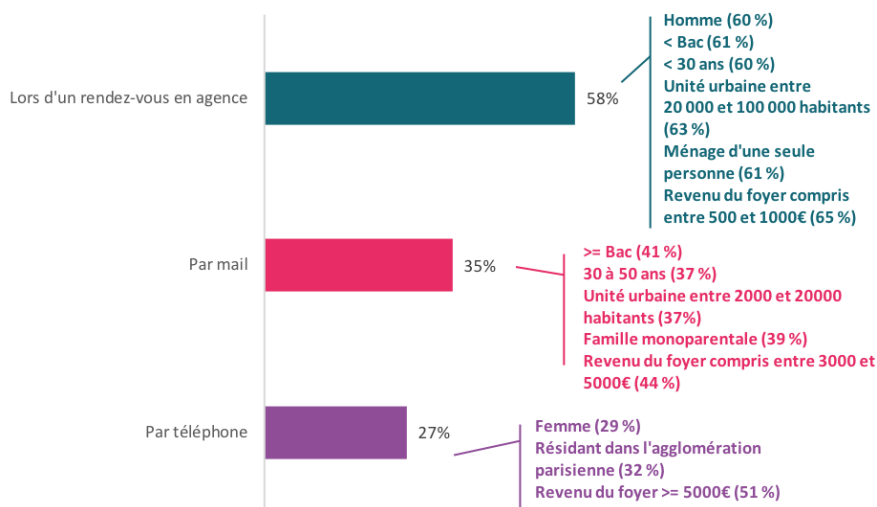
Le rendez-vous en agence reste le mode de contact le plus courant

Parmi les allocataires qui travaillent en juin 2018 et qui ont eu un ou plusieurs contacts avec un conseiller dans les 6 mois précédents, cet échange sur leur projet professionnel a eu lieu lors d'un rendez-vous en agence pour 58 % d'entre eux, pour 35 % par *mail* et dans 27 % des cas par téléphone (*Graphique 3*).

¹ 20 % des allocataires interrogés qui ont travaillé en juin 2018 occupaient un CDI, 42 % un contrat CDD ou d'intérim de plus d'un mois, 29 % d'un mois ou moins, 10 % travaillaient en vacation, contrat aidé ou avaient une activité non salariée (*Encadré 2*).

GRAPHIQUE 3

Part des allocataires qui travaillent ayant eu au moins un contact avec un conseiller Pôle emploi en fonction du canal de contact (en %) – plusieurs choix possibles



Source : enquête 2018 « Les allocataires qui travaillent », Unédic.

Champ : ensemble des allocataires ayant eu un contact avec un conseiller (2 577 répondants).

Question : « Ce(s) contact(s) avec un conseiller Pôle emploi s'est/se sont déroulé(s) ... »

Lecture : parmi les allocataires qui ont eu un contact avec un conseiller, 58 % ont déclaré que celui-ci avait eu lieu lors d'un rendez-vous en agence.

Trois facteurs se distinguent : le niveau de diplôme de l'allocataire, son lieu de résidence ainsi que le revenu net mensuel de son foyer. Ainsi, ceux qui résident dans une unité urbaine entre 20 000 et 100 000 habitants sont en proportion plus nombreux à avoir eu un contact avec leur conseiller lors d'un rendez-vous en agence (63 % contre 58 % pour l'ensemble des allocataires qui travaillent en juin 2018 et qui ont eu un contact avec un conseiller). C'est également le cas pour les allocataires appartenant à un foyer ayant un revenu net mensuel compris entre 500 et 1000 € (65 %).

Pour le contact par téléphone, qui reste le canal le moins mobilisé par les allocataires, il est davantage utilisé par les personnes issues d'un ménage dont le revenu net est supérieur à 5000 € par mois (51 %) ainsi que par les allocataires résidant dans l'agglomération parisienne (32 %) par rapport à ceux qui habitent dans des unités urbaines de plus petite taille.

Quant à l'échange par mail, il est plutôt le fait d'allocataires ayant au moins le bac (41 %), le niveau de diplôme étant un facteur fortement clivant concernant le recours aux outils numériques en général², ou ayant un revenu élevé (44 % parmi ceux dont le foyer perçoit entre 3000 et 5000 €).

Le rendez-vous en agence est davantage le fait d'allocataires ayant peu travaillé ou avec un contrat court tandis que le canal numérique, bien que minoritaire, est plus utilisé par ceux qui travaillent au moins la moitié du mois

Le contact avec un conseiller se fait plus fréquemment en agence pour les allocataires occupant un emploi de courte durée. Ainsi, 66 % des allocataires qui ont travaillé en juin 2018 en CDD de moins d'un mois et qui ont eu au moins un contact avec un conseiller depuis le début de l'année, ont échangé avec lui lors d'un rendez-vous en agence (66 % pour ceux ayant réalisé une vacation et 63 % pour les allocataires ayant travaillé en contrat d'intérim de moins d'un mois). De même, les allocataires ayant travaillé durant un faible volume d'heures au mois de juin sont également ceux qui se rendent le plus souvent en agence pour échanger avec leur conseiller : 69 % de ceux qui ont travaillé moins de 30 heures en juin et qui ont eu au moins un contact avec un conseiller (Tableau 1).

² Voir, par exemple, baromètre 2018 du numérique réalisé par le CREDOC.

S'il est le second mode de contact au global, en proportion par rapport à l'ensemble de la population interrogée, le canal numérique est davantage utilisé par les allocataires qui peuvent sans doute moins facilement se déplacer par manque de disponibilité à cause de leur travail, notamment ceux qui travaillent plus d'un mi-temps (37 %). Les échanges par *mail* sont également plus utilisés par les allocataires qui ont une activité non salariée (46 %).

TABLEAU 1

Part des allocataires qui travaillent ayant eu au moins un contact avec un conseiller Pôle emploi selon le canal de contact en fonction du type d'emploi et du volume d'heures travaillées (en %) – plusieurs choix possibles

| Activité exercée en juin 2018 | | Lors d'un rendez-vous en agence | Par mail | Par téléphone |
|-------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|----------|---------------|
| Type de contrat | CDI | 53% | 36% | 30% |
| | CDD - plus d'un mois | 55% | 36% | 26% |
| | Intérim - plus d'un mois | 55% | 38% | 24% |
| | CDD - 31 jours ou moins | 66% | 32% | 24% |
| | Intérim - 31 jours ou moins | 63% | 31% | 26% |
| | Vacation | 66% | 39% | 31% |
| | Contrat aidé | 59% | 34% | 22% |
| | Non salarié | 61% | 46% | 29% |
| Volume d'heures travaillées | 150 heures ou plus | 53% | 37% | 26% |
| | Entre 120 heures et 150 heures | 55% | 37% | 24% |
| | Entre 75 heures et 120 heures | 57% | 37% | 28% |
| | Entre 30 heures et 75 heures | 63% | 31% | 26% |
| | Moins de 30 heures | 69% | 26% | 30% |

Source : enquête 2018 « Les allocataires qui travaillent », Unédic.

Champ : ensemble des allocataires ayant eu un contact avec un conseiller (2 577 répondants).

Question : « Ce(s) contact(s) avec un conseiller Pôle emploi s'est/se sont déroulé(s) ... »

Lecture : parmi les allocataires qui étaient en CDI en juin 2018 et qui ont eu un contact avec un conseiller, 53 % ont déclaré que celui-ci avait eu lieu lors d'un rendez-vous en agence.

Encadré 1 – Méthode de l'enquête

Cette enquête quantitative a été conduite auprès de 5 002 allocataires de l'Assurance chômage qui ont travaillé au moins une heure au mois de juin 2018. Ainsi, les règles de cumul allocation-salaire qui s'appliquaient aux personnes interrogées sont celles en vigueur depuis la convention d'assurance chômage du 14 mai 2014. La phase de terrain s'est déroulée en août et septembre 2018.

Les allocataires interrogés ont répondu à un questionnaire d'environ 70 questions. Au sein de l'échantillon, 1 009 personnes ont été interviewées par téléphone : il s'agissait d'allocataires dont l'adresse électronique n'était pas disponible ou qui n'étaient pas ou peu diplômés (niveau de diplôme inférieur ou égal au brevet des collèges). Les autres allocataires qui travaillent ont répondu au questionnaire sur Internet (3 993 personnes). Le questionnaire a été administré par l'institut d'études Opinionway.

Les réponses au questionnaire ont été redressées selon la méthode des quotas sur les variables suivantes : sexe, âge, sexe X âge, diplôme, région et taille d'agglomération. La marge d'erreur associée à l'échantillon est au maximum de 1,4 point. Par exemple, si une réponse est citée par 50 % des personnes interrogées, il y a 95 % de chance que le pourcentage réel de réponse à cette question soit compris entre 48,6 % et 51,4 %.

Quels sont les besoins d'accompagnement des allocataires qui travaillent ?

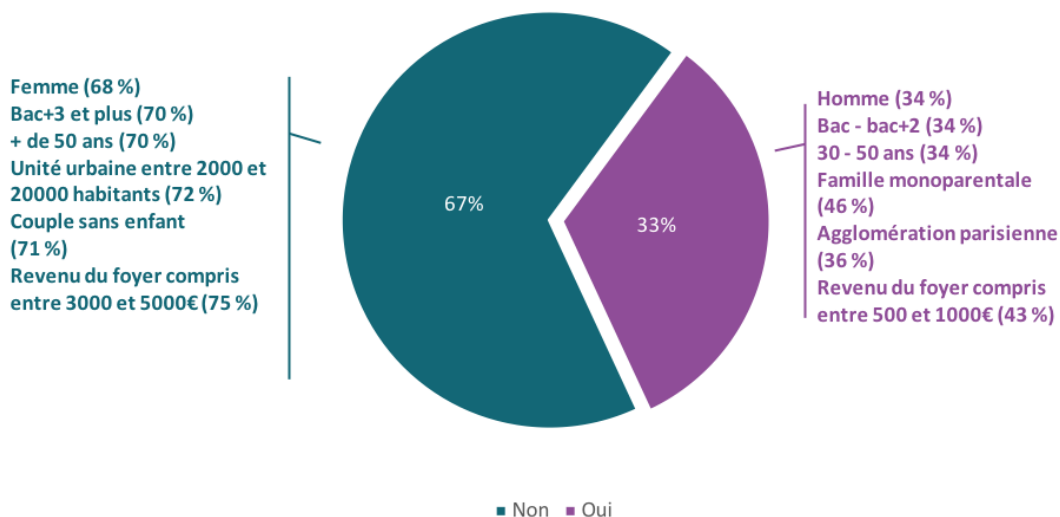
Un tiers des allocataires qui travaillent aurait besoin prochainement d'accompagnement

Un tiers des allocataires qui ont travaillé en juin 2018 pense qu'ils auront besoin d'avoir un contact avec un conseiller Pôle emploi au cours des prochains mois pour échanger sur leur projet professionnel. Cette proportion est plus élevée chez les allocataires qui ont déjà eu un contact avec un conseiller (respectivement 38 % d'entre eux contre 28 % parmi ceux qui n'ont pas eu de contact dans les 6 derniers mois).

Le besoin futur d'accompagnement varie peu en fonction des caractéristiques socio-démographiques des allocataires qui travaillent, notamment selon le sexe, l'âge ou encore le diplôme (*Graphique 4*). Par contre, les allocataires qui travaillent et qui indiquent qu'ils auront besoin d'un échange avec un conseiller au cours des prochains mois se retrouvent, en proportion, davantage parmi ceux dont le foyer a un revenu net mensuel compris entre 500 et 1000 € (43 %). De plus, les allocataires à la tête d'une famille monoparentale sont proportionnellement plus nombreux que la moyenne à avoir besoin prochainement d'être accompagnés dans leur projet professionnel (46 %).

GRAPHIQUE 4

Part des allocataires qui travaillent pensant avoir besoin d'un contact avec un conseiller (en %)



Source : enquête 2018 « Les allocataires qui travaillent », Unédic.

Champ : ensemble des allocataires qui travaillent (5 002 répondants).

Question : « Au cours des prochains mois, pensez-vous avoir besoin d'un contact avec un conseiller Pôle emploi pour échanger sur votre projet professionnel ? »

Lecture : parmi les allocataires qui ont travaillé en juin 2018, 33 % ont déclaré qu'ils pensaient avoir besoin d'un contact avec un conseiller Pôle emploi au cours des prochains mois pour échanger sur leur projet professionnel.

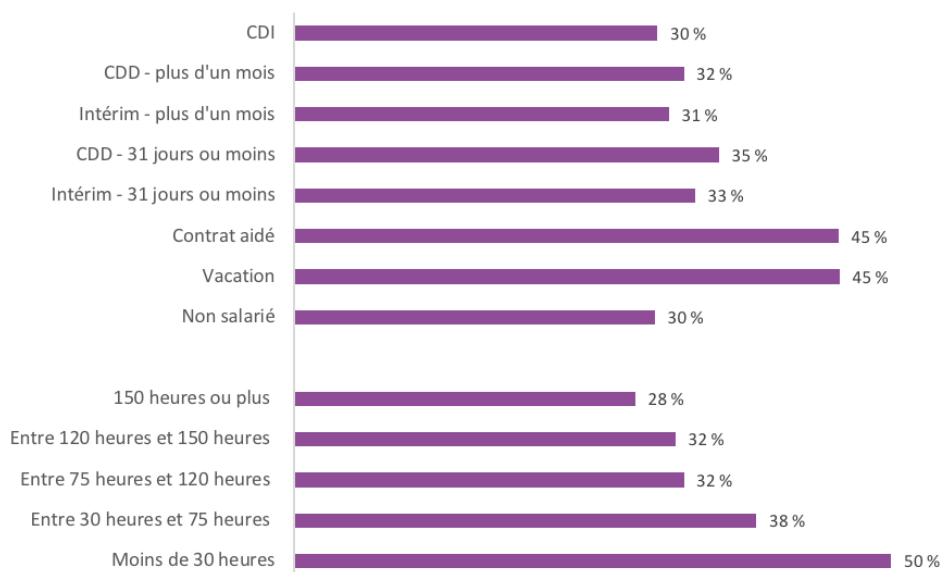
Le besoin d'accompagnement est plus souvent exprimé par les allocataires ayant peu travaillé ou titulaires d'un contrat aidé

L'expression du besoin d'être accompagné varie fortement en fonction du volume d'heures travaillées en juin 2018 : si seuls 28 % des allocataires qui ont travaillé à temps plein souhaiteraient échanger avec un conseiller, ils sont 50 % chez ceux ayant travaillé moins de 30 heures. Parmi ces derniers, les allocataires en contrat de vacation y sont sur-représentés et fortement demandeurs d'accompagnement (45 %). Les allocataires ayant un CDD de moins d'un mois sont parmi ceux qui pensent le plus fréquemment avoir besoin prochainement d'un accompagnement (35 %).

Les allocataires en contrat aidé (qui représentent 3 % des allocataires qui travaillent en juin 2018), employés soit par l’Etat (pour 30 % d’entre eux), soit par des associations (24 %), se distinguent puisqu’une forte proportion d’entre eux pense avoir besoin d’un contact avec un conseiller au cours des prochains mois (45 %). Ceci peut s’expliquer par le fait que ces allocataires, souvent initialement éloignés du marché du travail, s’inscrivent dans un parcours d’insertion dans lequel le contrat aidé est une étape vers la reprise d’un emploi plus durable (*Graphique 5*).

GRAPHIQUE 5

Part des allocataires qui travaillent pensant avoir besoin d’un contact avec un conseiller en fonction du type d’emploi et du volume d’heures travaillées en juin 2018 (en %)



Source : enquête 2018 « Les allocataires qui travaillent », Unédic.

Champ : ensemble des allocataires qui travaillent (5 002 répondants).

Question : « Au cours des prochains mois, pensez-vous avoir besoin d’un contact avec un conseiller Pôle emploi pour échanger sur votre projet professionnel ? »

Lecture : parmi les allocataires qui ont travaillé en CDI en juin 2018, 30 % ont déclaré qu’ils pensaient avoir besoin d’un contact avec un conseiller Pôle emploi au cours des prochains mois pour échanger sur leur projet professionnel.

Les allocataires rencontrant des difficultés à retrouver un emploi en adéquation avec leur souhait sont proportionnellement plus nombreux à exprimer un besoin d’accompagnement

Par rapport à l’ensemble des allocataires ayant travaillé en juin 2018, ceux rencontrant des difficultés à occuper un emploi en adéquation avec leur projet professionnel étaient proportionnellement plus nombreux que les autres à avoir eu au moins un échange avec un conseiller. Ils sont également plus nombreux à exprimer un besoin de contact au cours des prochains mois.

Ainsi, la part d’allocataires indiquant qu’ils pensent avoir besoin d’accompagnement au cours des prochains mois est supérieure parmi ceux qui ont retravaillé le plus souvent dans des emplois ne correspondant pas à leur projet professionnel (42 %), ceux qui estiment rencontrer des difficultés à trouver du travail (38 %) ou qui auraient souhaité travailler davantage en juin 2018 (37 %) (*Tableau 2*).

Chez les allocataires qui ont travaillé moins de 150 heures en juin 2018 et qui ne souhaitaient pas travailler plus, ils sont autant à souhaiter un contact avec un conseiller parmi ceux qui se considèrent déjà à temps plein (29 %), que parmi ceux qui sont limités par des contraintes personnelles (28 %) ou qui souhaitent conserver du temps libre (29 %).

TABLEAU 2

Part des allocataires qui travaillent ayant eu un contact avec un conseiller Pôle emploi ou pensant en avoir besoin en fonction de leurs difficultés à retrouver un emploi en adéquation avec leur souhait (en %)

| QUESTION | Répartition dans la population totale | % ayant eu un contact avec un conseiller | % souhaitant un contact avec un conseiller |
|---|---------------------------------------|--|--|
| Avez-vous globalement des difficultés pour trouver du travail ? | | | |
| <i>Oui, c'est difficile de trouver du travail</i> | 56 % | 53 % | 38 % |
| <i>Non, je peux trouver du travail sans grande difficulté</i> | 44 % | 50 % | 26 % |
| Parmi les situations suivantes, laquelle vous correspond le mieux ? Depuis que vous êtes inscrit à Pôle emploi... | | | |
| <i>...il m'est arrivé de retravailler, le plus souvent dans des emplois qui ne correspondent pas à mon projet professionnel</i> | 31 % | 55 % | 42 % |
| <i>...il m'est arrivé de retravailler, le plus souvent dans des emplois qui correspondent à mon projet professionnel</i> | 51 % | 50 % | 29 % |
| <i>...je reprends régulièrement des emplois au rythme qui me convient ou presque</i> | 18 % | 51 % | 29 % |
| Toujours au mois de juin 2018, auriez-vous préféré travailler ...? | | | |
| <i>Plus</i> | 67 % | 55 % | 37 % |
| <i>Moins ou de manière identique</i> | 33 % | 58 % | 28 % |
| Ensemble | 100 % | 52 % | 33 % |

Source : enquête 2018 « Les allocataires qui travaillent », Unédic.

Champ : ensemble des allocataires qui travaillent (5 002 répondants).

Questions : « Depuis le début de l'année 2018, avez-vous eu au moins un contact avec un conseiller Pôle emploi pour échanger sur votre projet professionnel ? »

« Au cours des prochains mois, pensez-vous avoir besoin d'un contact avec un conseiller Pôle emploi pour échanger sur votre projet professionnel ? »

Lecture : 38 % des allocataires ayant travaillé en juin 2018 et jugeant qu'ils rencontrent des difficultés à trouver du travail ont déclaré avoir besoin d'un contact avec un conseiller Pôle emploi au cours des prochains mois pour échanger sur leur projet professionnel.

Des facteurs différents entrent en jeu dans le souhait d'échanger avec un conseiller par rapport au fait d'avoir déjà eu un contact

Les résultats de l'analyse économétrique présentés en annexe montrent que les variables qui sont corrélées le plus significativement avec la probabilité d'avoir eu un échange avec un conseiller Pôle emploi au cours des 6 derniers mois pour échanger sur son projet professionnel sont fort différentes de celles qui sont en lien avec la probabilité d'exprimer un futur besoin de contact avec un conseiller.

Ainsi, plus l'allocataire est inscrit depuis longtemps à Pôle emploi et moins il est probable qu'il ait eu un rendez-vous avec un conseiller. De plus, un volume de travail élevé en juin 2018, en lien avec le fait de ne pas être indemnisé durant ce mois, est relié négativement avec la probabilité d'avoir été accompagné dans les 6 mois précédents pour échanger sur son projet professionnel.

Concernant la probabilité de souhaiter un contact prochain avec un conseiller, elle varie sensiblement selon le profil, le niveau de diplôme ou la situation familiale. Ainsi, être une femme, avoir au moins un niveau bac+3 ou être sans enfant (célibataire ou couple sans enfant) est corrélé négativement avec le fait d'exprimer un besoin d'accompagnement.

A l'inverse, exprimer des difficultés à retrouver du travail, retravailler dans un ou des emplois ne correspondant pas à son projet professionnel, ou encore souhaiter travailler davantage tend à augmenter la probabilité de souhaiter prochainement échanger avec un conseiller.

Pour quelle raison les allocataires qui travaillent souhaitent-ils avoir un contact avec un conseiller ?

Parmi ceux qui souhaitent un échange avec un conseiller, la moitié des allocataires qui travaillent déclare avoir besoin d’être accompagnés pour réfléchir à un nouveau projet professionnel

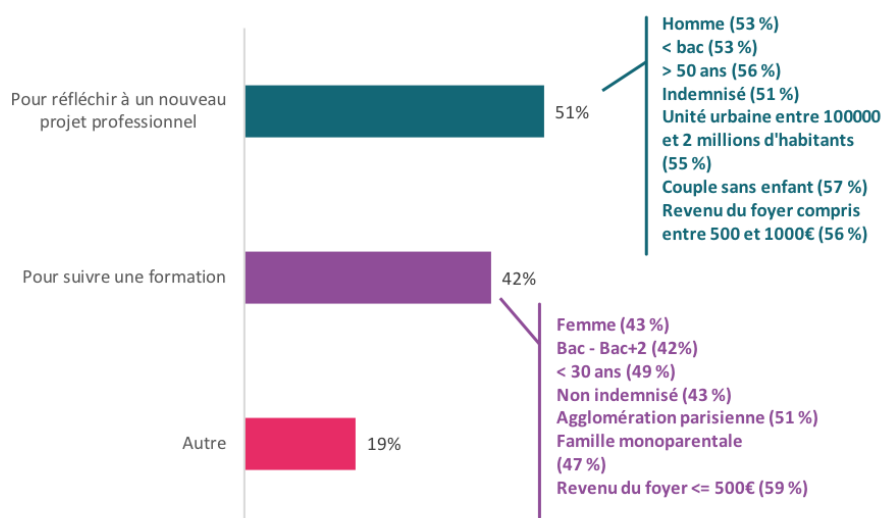
Parmi les allocataires qui travaillent et qui pensaient avoir besoin d’un accompagnement au cours des prochains mois, la moitié a besoin de réfléchir à un nouveau projet professionnel et 4 sur 10 voudraient suivre une formation (Graphique 6).

Ceux qui souhaitent être accompagnés dans leur réflexion sur un nouveau projet professionnel sont proportionnellement plus nombreux chez les allocataires appartenant à un ménage ayant un revenu net compris entre 500 et 1000 € (56 %), ceux de plus de 50 ans (56 %) et en couple sans enfant (57 %).

Quant à la part d’allocataires souhaitant être accompagnés en vue de suivre une formation, elle est plus élevée chez les jeunes de moins de 30 ans (49 %), les habitants de l’agglomération parisienne (51 %), ainsi que les allocataires élevant seuls leur(s) enfant(s) (47 %).

GRAPHIQUE 6

Part des allocataires qui travaillent et souhaitant un contact avec un conseiller selon le motif (en %) – plusieurs choix possibles



Source : enquête 2018 « Les allocataires qui travaillent », Unédic.

Champ : ensemble des allocataires qui travaillent et souhaitent un contact avec un conseiller dans les prochains mois (1 646 répondants).

Question : « Pour quelle(s) raison(s) pensez-vous avoir besoin d’un contact avec un conseiller Pôle emploi pour échanger sur votre projet professionnel ? »

Lecture : parmi les allocataires qui déclarent avoir besoin d’un contact avec un conseiller, 51 % ont déclaré qu’ils souhaitaient réfléchir à un nouveau projet professionnel.

Quel parcours d'accompagnement pour les allocataires qui travaillent ?

4 parcours d'accompagnement selon le profil des allocataires et l'emploi occupé

Les allocataires qui n'ont pas eu de contact avec un conseiller au cours des 6 derniers mois pour échanger sur leur projet professionnel et pensent qu'ils n'en auront pas besoin prochainement représentent 35 % de l'ensemble des allocataires qui travaillent (*Graphique 7*). Cette proportion est plus élevée notamment chez ceux n'ayant pas de difficulté à trouver du travail (40 %), qui ne sont pas indemnisés (40 %), issus d'un ménage touchant au moins 5000 € de revenus nets (50 %), qui ont travaillé à temps plein en juin 2018 (42 %) ou inscrits à Pôle emploi depuis au moins 3 ans (45 %).

Quant aux allocataires qui ont eu au moins un contact avec un conseiller mais qui pensent qu'ils n'en auront pas à nouveau besoin prochainement, ils représentent 32 % des allocataires ayant travaillé en juin 2018. Cette part est plus importante chez ceux inscrits depuis moins de 6 mois à Pôle emploi (37 %), ayant travaillé en juin 2018 en CDD d'un mois ou moins (37 %) ou encore entre 30 et 75 heures (38 %).

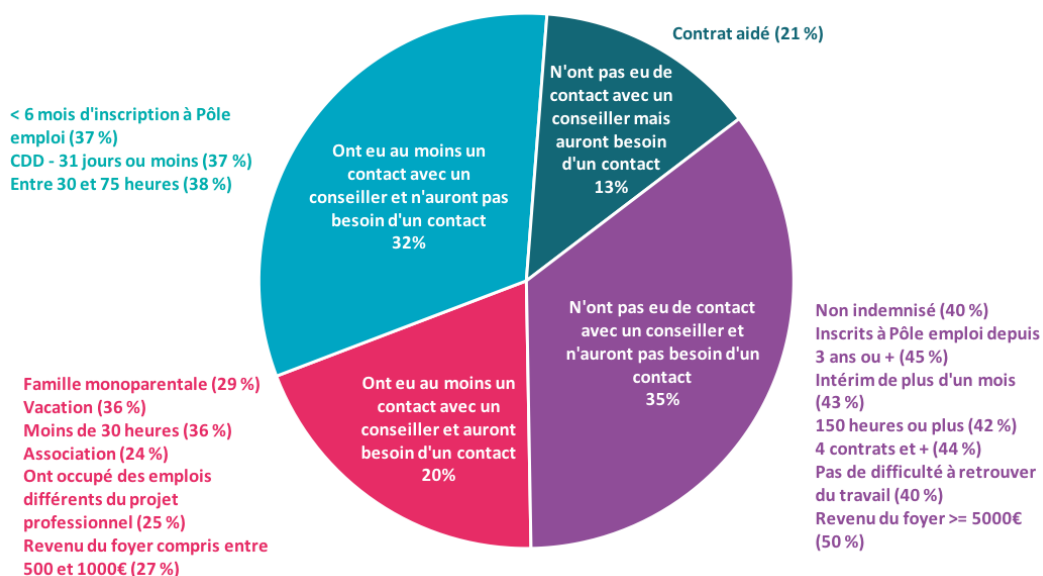
2 allocataires sur 10 ayant travaillé en juin 2018 ont eu au moins un échange avec un conseiller sur leur projet professionnel depuis le début de l'année et pensent en avoir besoin à nouveau prochainement. Ce taux est majoré chez les personnes ayant travaillé moins de 30 heures (36 %), ayant assuré une ou plusieurs vacances (36 %), ayant occupé un emploi qui n'est pas en adéquation avec leur projet professionnel (25 %), seuls avec enfant(s) (29 %), ou appartenant à un ménage ayant un revenu net mensuel compris entre 500 et 1000 € (27 %).

Les allocataires n'ayant pas eu de contact avec un conseiller mais souhaitant en avoir un prochainement ne sont que 13 % mais atteignent 21 % parmi les titulaires d'un contrat aidé en juin 2018.

L'analyse économétrique « toutes choses égales par ailleurs » en annexe montre que le fait d'avoir eu un contact avec un conseiller depuis le début de l'année est corrélé significativement et positivement avec le fait de souhaiter prochainement échanger sur son projet professionnel.

GRAPHIQUE 7

Répartition des allocataires qui travaillent selon le parcours d'accompagnement et leur souhait (en %)



Source : enquête 2018 « Les allocataires qui travaillent », Unédic.

Champ : ensemble des allocataires qui travaillent (5 002 répondants).

Questions : « Depuis le début de l'année 2018, avez-vous eu au moins un contact avec un conseiller Pôle emploi pour échanger sur votre projet professionnel ? »

« Au cours des prochains mois, pensez-vous avoir besoin d'un contact avec un conseiller Pôle emploi pour échanger sur votre projet professionnel ? »

Lecture : parmi les allocataires qui travaillent, 35 % n'ont pas eu de contact avec un conseiller et n'auront pas besoin d'un contact pour échanger sur leur projet professionnel.

Encadré 2 – Rappel des principaux résultats des publications de mars et mai 2019

La première publication sur les résultats de l'enquête « Les allocataires qui travaillent », détaille leurs activités et leurs profils, tandis que la seconde³ traite des motivations à reprendre à emploi et du vécu vis-à-vis de cet emploi et du chômage. En voici les principaux résultats :

- ▶ Parmi les allocataires qui ont travaillé au mois de juin 2018, 43% cumulent une partie de leur allocation chômage avec leur salaire et 57% ne sont pas indemnisés, leur rémunération ce mois-là, étant trop élevée pour qu'ils perçoivent une allocation chômage.
- ▶ En moyenne, les allocataires qui travaillent et qui sont indemnisés déclarent un revenu d'activité mensuel de 830 € net et une allocation chômage de 490 €, soit 1 320 € au total. Le revenu d'activité moyen des non-indemnisés qui travaillent est de 1 480 € par mois. Les revenus d'activité composent l'essentiel du revenu individuel des allocataires qui travaillent : 83 % en moyenne.
- ▶ Les allocataires qui ont travaillé au mois de juin 2018, qu'ils aient ou non bénéficié du cumul allocation-salaire, ont des caractéristiques sociodémographiques très proches de l'ensemble des allocataires de l'Assurance chômage, à une exception près : ils vivent plus souvent dans les grandes agglomérations que les autres allocataires. Les femmes y sont aussi légèrement surreprésentées.
- ▶ Si la plupart des allocataires interrogés sont salariés, la nature et la durée de leurs emplois sont très diverses. En juin 2018, 42 % des allocataires interrogés ont une activité en CDD ou intérim de plus de 31 jours, alors que 29 % sont en CDD ou mission d'intérim de 31 jours ou moins et 20 % travaillent en CDI, souvent à temps partiel. Les 10 % restants occupent des contrats aidés, assurent des vacances ou exercent une activité non salariée. 7 % des personnes interrogées ont effectué au moins une activité non salariée au cours du mois.
- ▶ Pour plus de la moitié des salariés, les employeurs étaient des entreprises privées (59 %). Un quart des allocataires salariés étaient embauchés par une agence d'intérim (26 %). Une personne sur 5 travaillait pour un employeur public (20 %).
- ▶ Environ 6 personnes sur 10 se trouvaient dans une situation de réembauche au mois de juin 2018 : elles avaient déjà travaillé pour cet employeur par le passé.
- ▶ Les motivations à travailler tout en restant bénéficiaire de l'Assurance chômage sont multiples : une majorité des allocataires interrogés évoque le souhait de gagner de l'argent (61 %), certains souhaitent se donner plus de chances pour être embauchés par la suite (40 %) et/ou se sentir actifs, utiles (32 %).
- ▶ 57 % de ces allocataires qui travaillent n'ont pas été indemnisés en juin 2018 puisqu'ils ont suffisamment travaillé ce mois-là pour qu'aucune allocation ne leur soit versée. Ils sont cependant restés inscrits parce que la démarche d'actualisation mensuelle sur le site de Pôle emploi est simple à réaliser et qu'ils jugent que leur situation sur le marché du travail n'était pas suffisamment stable.
- ▶ Malgré une bonne compréhension des principes du cumul allocation-revenu, la connaissance des règles d'indemnisation par les allocataires qui travaillent est approximative, surtout en ce qui concerne l'articulation de l'indemnisation chômage avec les autres prestations sociales.
- ▶ Sur 100 allocataires qui ont travaillé en juin 2018, 40 ont travaillé 150 heures ou plus, c'est-à-dire l'équivalent d'un temps plein, 41 ont travaillé durant un volume d'heures plus faible et auraient souhaité travailler davantage. Enfin, 19 ne souhaitaient pas travailler plus ce mois-là.

>>>>>>>>>>

³ Daudey E. et Robin Y., « Les allocataires qui travaillent : Qui sont-ils ? Quelles sont leurs activités ? », *Eclairages*, Unédic, mars 2019
 Daudey E. et Robin Y., « Les allocataires qui travaillent : Quelles sont leurs motivations à travailler tout en étant bénéficiaire de l'Assurance chômage ? Comment vivent-ils leur situation ? Se sentent-ils plutôt contraints ou libres de leurs choix ? », *Eclairages*, Unédic, mai 2019

>>>>>>>>

- ▶ Les motifs évoqués par les 19 personnes sur 100 ne souhaitant pas travailler plus sont divers, dont principalement :
 - 7 personnes disent ne pas « avoir pu » travailler plus.
 - 5 évoquent des raisons d'ordre personnel.
 - 3 personnes, plus diplômées et plus jeunes que la moyenne, souhaitaient garder du temps libre pour leurs activités personnelles et 1 dit qu'il n'était pas avantageux financièrement de travailler plus.
- ▶ S'agissant de la façon dont elles apprécient leur contrat de travail, les deux tiers des personnes en CDD ou en contrat d'intérim préféreraient être employées en CDI (68 %), la plupart du temps afin de se projeter dans l'avenir ou avoir une plus grande stabilité de leurs revenus. Celles qui souhaitent au contraire rester sous contrat à durée limitée, beaucoup moins nombreuses (12 %), évoquent principalement la volonté de garder une certaine liberté vis-à-vis de leur employeur.

>>>>>>>>

| Volume d'heures travaillées en juin 2018 | | | | | | |
|---|-------|-----|-------|-----|-------|-----|
| 150 heures ou plus | Réf. | | Réf. | | Réf. | |
| Entre 120 heures et 150 heures | -0,13 | * | -0,11 | | -0,10 | |
| Entre 75 heures et 120 heures | -0,21 | *** | -0,16 | ** | -0,15 | ** |
| Entre 30 heures et 75 heures | 0,21 | *** | 0,04 | | 0,02 | |
| Moins de 30 heures | 0,50 | *** | 0,40 | *** | 0,37 | *** |
| Nombre de contrats de travail en juin 2018 | | | | | | |
| 1 contrat | Réf. | | Réf. | | Réf. | |
| 2 contrats | 0,07 | | 0,10 | | 0,09 | |
| 3 contrats | 0,07 | | 0,00 | | -0,01 | |
| 4 contrats ou plus | -0,16 | * | -0,20 | ** | -0,18 | * |
| Employeur principal en juin 2018 | | | | | | |
| Une entreprise publique | 0,00 | | -0,06 | | -0,06 | |
| L'Etat | -0,22 | | -0,30 | * | -0,29 | * |
| Un autre organisme public | 0,21 | | -0,13 | | -0,14 | |
| Un hôpital | 0,29 | | 0,30 | | 0,28 | |
| Un particulier | 0,02 | | 0,05 | | 0,04 | |
| Une association | -0,01 | | 0,23 | * | 0,23 | * |
| Une collectivité territoriale | -0,23 | * | 0,03 | | 0,05 | |
| Une entreprise privée (dont les agences d'intérim) | Réf. | | Réf. | | Réf. | |
| Difficulté pour trouver du travail | | | | | | |
| Non, je peux trouver du travail sans grande difficulté | Réf. | | Réf. | | Réf. | |
| Oui, c'est difficile de trouver du travail | -0,01 | | 0,23 | *** | 0,23 | *** |
| Emploi retrouvé par rapport au projet professionnel | | | | | | |
| Je reprends régulièrement des emplois au rythme qui me convient ou presque | -0,04 | | -0,16 | *** | -0,16 | *** |
| Il m'est arrivé de retravailler, le plus souvent dans des emplois qui correspondent à mon projet professionnel | Réf. | | Réf. | | Réf. | |
| Il m'est arrivé de retravailler, le plus souvent dans des emplois qui ne correspondent pas à mon projet professionnel | 0,11 | ** | 0,28 | *** | 0,28 | *** |
| Souhait de travailler davantage | | | | | | |
| Moins ou de manière identique | Réf. | | Réf. | | Réf. | |
| Plus | -0,03 | | 0,08 | ** | 0,08 | ** |

Observations : dans les colonnes 2, 4 et 6 sont présentés les coefficients estimés. Par « Réf. » est indiquée la modalité de référence d'une variable. Nous commentons principalement le signe des coefficients estimés et non leur valeur effective : un signe positif représente une corrélation positive entre une caractéristique et la probabilité d'avoir eu ou de souhaiter un contact tandis qu'un signe négatif traduit une corrélation négative. Dans les colonnes 3, 5 et 7 est indiquée la significativité des coefficients : *** : coefficient significatif au seuil de 1 % ; ** : coefficient significatif au seuil de 5 % , * : coefficient significatif au seuil de 10 % ; « vide » : coefficient non significatif au seuil de 10 %. Lorsque le coefficient est non significatif cela signifie que la corrélation entre une caractéristique et la probabilité d'avoir eu ou de souhaiter un contact est nulle.

Source : enquête 2018 « Les allocataires qui travaillent », Unédic.

Champ : 4713 observations utilisées

Questions : « Depuis le début de l'année 2018, avez-vous eu au moins un contact avec un conseiller Pôle emploi pour échanger sur votre projet professionnel ? »

« Au cours des prochains mois, pensez-vous avoir besoin d'un contact avec un conseiller Pôle emploi pour échanger sur votre projet professionnel ? »

Lecture : le fait d'être une femme par rapport au fait d'être un homme est corrélé négativement avec la probabilité d'avoir eu un contact avec un conseiller Pôle emploi au cours des 6 derniers mois pour échanger sur son projet professionnel.



**LES ALLOCATAIRES QUI
TRAVAILLENT - VOLET 3 :
QUEL ACCOMPAGNEMENT ?**

Résultats de l'enquête 2018

Décembre 2019

Directeur de publication : Pierre CAVARD

Unédic

4, rue Traversière – 75012 Paris

Tél. : 01 44 87 64 00

www.unedic.fr –  @unedic –  LinkedIn